
Lecture du procès-verbal de la séance du jeudi 15 septembre au soir, lors de la séance du 17 septembre 1791

Citer ce document / Cite this document :

Lecture du procès-verbal de la séance du jeudi 15 septembre au soir, lors de la séance du 17 septembre 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXXI - Du 17 au 30 septembre 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. p. 1;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_31_1_12559_t1_0001_0000_3

Fichier pdf généré le 05/05/2020

ARCHIVES PARLEMENTAIRES

RÈGNE DE LOUIS XVI

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. THOURET.

Séance du samedi 17 septembre 1791, au soir (1).

La séance est ouverte à six heures du soir.

M. Baudouin, imprimeur de l'Assemblée nationale, dit que, pour assurer les engagements qui ont été annoncés relativement à la suite de l'impression des procès-verbaux, et à leur envoi à MM. les députés, il demande que l'Assemblée veuille bien faire insérer dans son procès-verbal l'engagement qu'il prend, envers elle, d'envoyer à chacun des membres qui la composent, dans le domicile qu'il indiquera à cet effet avant son départ, la suite du procès-verbal de l'Assemblée nationale en 1789, 1790 et 1791; édition in-4°, conforme au premier volume qui a déjà été distribué, ainsi que la fin du volume contenant l'état des pensions sur d'autres caisses que le Trésor public, dont le commencement a été distribué à MM. les députés.

(L'Assemblée reçoit la déclaration de M. Baudouin, et décrète qu'il en sera fait mention dans le procès-verbal de ce jour, auquel, pour assurance de son engagement, il apposera sa signature.)

Un de MM. les secrétaires fait lecture du procès-verbal de la séance du jeudi 15 septembre au soir, qui est adopté.

Lecture est ensuite faite des adresses suivantes :

Adresse du conseil général de la commune d'Auxois et des citoyens composant la garde nationale du même lieu, dans laquelle ils félicitent l'Assemblée, et s'unissent à toute la France, pour partager la satisfaction des représentants de la nation, de ce que le père de la patrie s'est réuni à eux et a accepté la Constitution française.

Adresse des administrateurs composant le direc-

toire du district de Rouen, qui, en conséquence de l'acceptation que le roi a faite de la Constitution, et qui en était le complément nécessaire pour terrasser les ennemis de la chose publique, prie l'Assemblée de recevoir le juste tribut d'éloges dû à ses travaux mémorables.

Adresse des députés d'Avignon, ainsi conçue :

« Messieurs,

« Le sage et bienfaisant décret qui rend au peuple avignonnais sa qualité de Français, assure la liberté de son bonheur. C'est avec les transports de la joie la plus vive, avec les larmes délicieuses de l'attendrissement que tous nos concitoyens vont vous exprimer leur reconnaissance.

« Daignez, Messieurs, en agréer le tribut que nous nous permettons de vous offrir en leur nom. Plus heureux qu'eux, au moment que nous venions d'être reconnus Français, nous avons vu dans le sein de l'Assemblée le chef suprême de la nation prêter le serment solennel d'en être le père.

« Que de charmes a eus pour nous cette auguste et touchante cérémonie, et qu'il a été beau cet instant où le décret que vous veniez de prononcer, nous associant aux destins de la France et aux bienfaits de la sublime Constitution, votre ouvrage, nous l'avons vue s'établir sur des bases inébranlables par l'acceptation d'un roi, digne de commander à une généreuse nation aussi attachée à la monarchie et à sa personne sacrée qu'à la liberté. (*Applaudissements.*)

« Nous sommes, etc.

« Signé : RICHARD, maire d'Avignon;
BERNARD et DESCORS, officiers municipaux d'Avignon. »

Adresse de la société des amis de la Constitution séante à Auxonne, dans laquelle, après avoir fait hommage à la patrie de l'équipement de 9 des gardes nationales qui marchent pour sa défense, et auquel ont contribué les braves officiers, sous-officiers et soldats du 1^{er} régiment d'artillerie, ils demandent que l'Assemblée veuille bien, sans délai, faire imprimer en forme de tableau les décrets qui concernent l'armée, pour être affichés dans les chambrées, persuadés que l'ignorance

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.